



LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan le, **15 JUIN 2020**

NOTE A L'ATTENTION DE

**MESDAMES ET MESSIEURS
LES PRESIDENTS DES COMITES
DEPARTEMENTAUX DE SUIVI
DE LA COMMERCIALISATION DU
CAFE ET DU CACAO (CDS)**

20903-20
N/Réf : CCC.....DG-KYB/CTA-ABS/DDRCI-CW/SCI-Kda/tl

**OBJET : Procédure d'agrément des acheteurs de Café et de Cacao au titre
de la campagne 2020-2021**

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'ordonnance N°2011-481 du 28 Décembre 2011 telle que modifiée par l'ordonnance N°2018-756 du 26 septembre 2018, fixant les règles relatives à la commercialisation du café et du cacao et à la régulation de la filière café-cacao, et du décret N° 2012 du 17 octobre 2012 fixant les conditions d'exercice de la profession d'acheteur de produit café-cacao, Le Conseil du Café-Cacao vous informe du lancement de la procédure d'agrément des acheteurs de café et de cacao au titre de la campagne 2020-2021.

Ce processus d'agrément des acheteurs s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme favorisant l'identification et la professionnalisation des acteurs pour le bon déroulement de la commercialisation intérieure du café et du cacao.

Le Conseil du Café-Cacao compte une fois encore sur la contribution des CDS que vous présidez pour mener à bien ce processus.

Pour la campagne 2020-2021, les dispositions suivantes sont arrêtées :

1. Les potentiels opérateurs se feront identifier auprès des Délégations Régionales du Conseil du Café-Cacao de leurs ressorts territoriaux ;
2. Le Conseil du Café-Cacao et les CDS examinent les installations du demandeur et renseignent le formulaire d'identification ;

.../..

Handwritten signature/initials

3. Le Délégué Régional du Conseil du Café-Cacao et le Directeur Départemental du MINADER doivent cosigner au verso de la fiche d'identification des acheteurs. Elle est ensuite remise au postulant qui la fera valider par le président du CDS (Préfet) à titre gracieux ;
4. Le dossier complet de demande d'agrément sera déposé par le postulant, **au secrétariat de la Direction chargée des Délégations Régionales et de la Commercialisation Intérieure sis au 17^{ème} étage** de l'immeuble « CAISTAB » Abidjan - Plateau, à compter du **Lundi 15 juin 2020 jusqu'au Vendredi 31 Juillet 2020, délai de rigueur ;**
5. **Les cartes des acheteurs agréés seront confectionnées par le Conseil du Café-Cacao et celles des pisteurs par les CDS selon le modèle proposé par le Conseil du Café-Cacao ;**
6. Les acheteurs agréés devront retirer un formulaire d'identification pour chacun de leurs pisteurs auprès des Délégations Régionales du Conseil Café-Cacao. Ils devront s'acquitter de la somme de vingt mille (20 000) francs CFA auprès des CDS pour la confection des cartes desdits pisteurs ;
7. Les différentes listes des acheteurs agréés et des pisteurs identifiés seront régulièrement transmises aux CDS.

Le Conseil du Café-Cacao vous remercie par avance de votre collaboration et se tient à votre disposition pour toute information complémentaire qu'il vous plaira de solliciter.

Vous souhaitant une bonne réception, veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.



P.J. : Un exemplaire du communiqué de lancement

M
chy